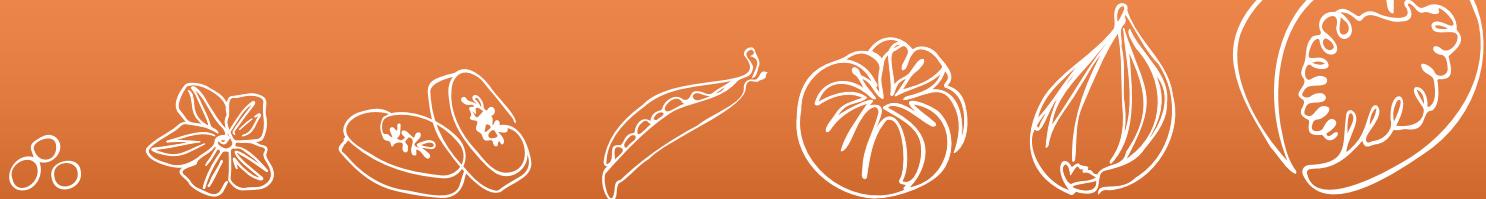


SÉRIE D'AIDE-MÉMOIRE SUR LA NUTRITION



PRODUCTION ALIMENTAIRE SENSIBLE À LA NUTRITION

Cet aide-mémoire complète l'aide-mémoire : Chaînes de valeur sensibles à la nutrition et l'aide-mémoire : Créer et maintenir une demande de régimes alimentaires sains chez les consommateurs. Il porte sur la production alimentaire sensible à la nutrition, qui est la principale composante de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Collectivement, les trois aide-mémoire décortiquent le système alimentaire (figure 1) et offrent des conseils pratiques sur la programmation et la conception de l'appui apporté par l'UE aux systèmes agroalimentaires qui œuvrent en faveur de régimes alimentaires sains, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

La définition élargie de l'**agriculture** englobe à la fois la production animale (élevage) et la production végétale (agronomie, horticulture et en partie foresterie) sur terre, en vue de la production de denrées alimentaires et d'autres produits. De même, l'aquaculture comprend à la fois la production animale (crustacés, poissons, mollusques, etc.) et végétale (algues, macrophytes d'eau douce, etc.) dans l'eau. Conjuguées à l'agriculture, l'aquaculture et la pêche forment les chaînes d'approvisionnement alimentaires. La **production alimentaire sensible à la nutrition** désigne la mise à disposition d'une variété d'aliments abordables, nutritifs, sûrs et culturellement appropriés, en quantité et de qualité suffisantes, pour satisfaire durablement aux besoins alimentaires des populations.

Chaque être humain a le droit de bénéficier d'une alimentation garantissant à la fois sa nutrition et sa sécurité alimentaire. Le seul moyen d'y parvenir est de disposer de **systèmes alimentaires fonctionnels et durables**, respectueux de l'environnement et du climat et capables de fournir à la population mondiale des aliments sains, abordables, sûrs et culturellement acceptables, de qualité et en quantité suffisantes¹.

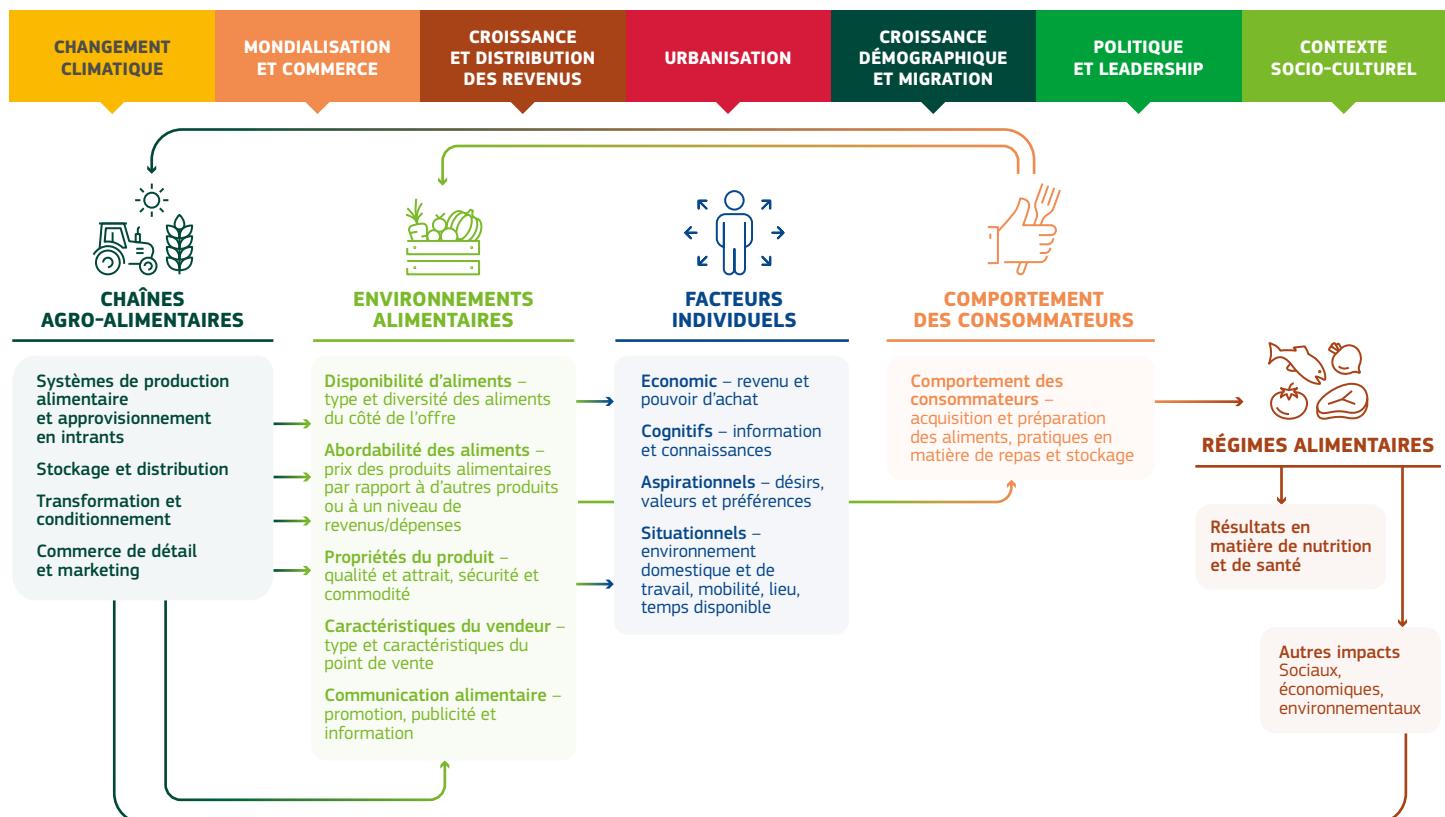
Le *cadre conceptuel des systèmes alimentaires pour l'alimentation et la nutrition* utilisé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est présenté ci-dessous. Cette publication porte principalement sur les stratégies de production au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire ; les autres aide-mémoire de la série sont consacrés aux autres éléments du cadre conceptuel en aval de la production primaire².

1 CSA (2021). [Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition](#).

2 Aide-mémoire portant sur les thèmes suivants : (i) Chaînes de valeur sensibles à la nutrition et (ii) Créer et maintenir une demande de régimes alimentaires sains chez les consommateurs.

Figure 1: Cadre des systèmes alimentaires³

FACTEURS EXTERNAUX



Dans la plupart des contextes, la **production agricole** est le principal moteur du système alimentaire. Il est donc essentiel de s'assurer que cet élément clé est sensible à la nutrition, qu'il génère des moyens de subsistance adéquats et qu'il respecte l'environnement⁴, ce qui permet ensuite de définir l'environnement alimentaire, les comportements des consommateurs, les régimes alimentaires et *in fine* la nutrition et les résultats en matière de santé pour les générations futures⁵. Malheureusement, ces 50 dernières années, la transformation d'écosystèmes naturels en champs agricoles ou en pâturages a entraîné des pertes de biodiversité et accru la dépendance aux intrants agricoles nocifs et à des pratiques agricoles et sociales non durables, dans le seul but de produire plus d'aliments à moindre coût⁶. L'amélioration de la **biodiversité** est une dimension essentielle de la production alimentaire sensible à la nutrition, car elle permet de préserver les ressources naturelles, de renforcer la résilience au changement climatique et d'améliorer la diversité et la qualité de l'alimentation. Lorsqu'elles sont adaptées au milieu et respectueuses de l'environnement, les pratiques agro-écologiques appliquées aux terres et à l'eau représentent un moyen efficace pour mener à bien cette transition.

Il est également crucial de lutter contre les **inégalités au sein du système alimentaire**, depuis la production jusqu'à la

consommation⁷. Les systèmes agricoles existants sont largement axés sur des cultures de base, telles que le riz, le blé et le maïs, au lieu de produire une large gamme d'aliments plus variés et plus sains tels que les fruits, les fruits à coques et les légumes⁸. Une attention accrue devrait être portée à l'élevage de petits animaux, à l'**aquaculture et à la pêche**, sachant que ces deux dernières sont des sources importantes de protéines et qu'elles génèrent une empreinte carbone moindre que celle de la production animale terrestre. Les agriculteurs, les pêcheurs et tous les acteurs qui contribuent à la production alimentaire devraient pouvoir en tirer des revenus suffisants pour bénéficier d'un mode de vie sain. Les petits exploitants (qui sont de plus en plus des femmes) devraient avoir la possibilité de diversifier leur production et de répondre à l'évolution constante de la demande émanant des marchés ruraux et urbains, mais aussi de jouer un rôle clé dans l'amélioration des régimes alimentaires des ménages.

La **pandémie de COVID-19** montre combien il est important de disposer d'un système alimentaire résilient, capable de fonctionner en toutes circonstances⁹ et de garantir la mise à disposition d'aliments abordables et nutritifs permettant à tous, notamment aux plus vulnérables qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire, d'accéder à un régime alimentaire sain¹⁰.

3 Fanzo, J. et al. 2020. [Le tableau de bord des systèmes alimentaires](#) est un nouvel outil destiné à améliorer les politiques alimentaires. *Nature Food* 1:243–246. Adapté du rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires, 2017

4 La [stratégie « De la ferme à la table »](#) de la Commission définit les liens inextricables qui existent entre la santé humaine, la santé des sociétés et la santé de la planète.

5 Pour en savoir plus sur les régimes alimentaires sains, se reporter à l'aide-mémoire « Créez et maintenez une demande de régimes alimentaires sains chez les consommateurs ».

6 [Food system impacts on biodiversity loss](#) (Impacts des systèmes alimentaires sur la perte de biodiversité), Chatham House, février 2021.

7 Aspect davantage détaillé dans l'aide-mémoire : Égalité, équité et nutrition.

8 [Rapport sur la nutrition mondiale 2020](#) : agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition.

9 [Stratégie « De la ferme à la table »](#) de la Commission.

10 Se reporter aux aide-mémoires suivants : Égalité, équité et nutrition ; Nutrition, égalité de genre et autonomisation des femmes ; Gouvernance multisectorielle de la nutrition ; Protection sociale et nutrition ; Eau, assainissement et hygiène (EAH) et nutrition.

Stratégies pour une production alimentaire sensible à la nutrition jusqu'à la sortie de l'exploitation¹¹



Soutien à la diversification

Appuyer la production variée d'aliments nutritifs et utiliser des pratiques agro-écologiques sur terre et dans l'eau afin de préserver les ressources naturelles et de favoriser des régimes alimentaires plus sains et une sécurité alimentaire accrue en milieu rural et urbain.

- Axer la recherche agricole sur l'identification et la promotion de cultures traditionnelles sous-utilisées capables de contribuer à des régimes alimentaires sains, ainsi que sur le développement de cultures/aliments à forte teneur en nutriments et adaptés au changement climatique pour remplacer les céréales à rendement élevé.
- Promouvoir l'utilisation de cultures traditionnelles adaptées aux conditions locales et dont la résilience est prouvée, et diversifier la gamme de semences de qualité accessibles aux agriculteurs.
- Appuyer la production de cultures et d'aliments nutritifs plus variés et plus productifs (légumes, légumineuses, fruits, fruits à coques, petit bétail, poissons, produits animaux et laitiers).
- Introduire des cultures enrichies en nutriments (telles que la patate douce à chair orange) lorsque leur acceptation culturelle, leur adoption et leur impact sur la nutrition sont prouvés.
- Promouvoir des systèmes agroalimentaires au sein desquels les agriculteurs, les pêcheurs et les ouvriers agricoles travaillent dans des conditions décentes, bénéficient d'une

protection sociale et perçoivent un revenu suffisant pour assurer une santé et une nutrition adéquates.

- Promouvoir les pratiques agro-écologiques, notamment les pratiques agricoles régénératrices qui préparent/restaurent la fertilité des sols, recyclent les ressources organiques, clôturent le cycle des nutriments, favorisent la rétention d'eau et utilisent des cultures intercalaires.
- Encourager la culture domestique de légumes et de légumineuses pour la consommation personnelle, parallèlement à l'éducation à la nutrition.
- Promouvoir la reforestation, les aliments autochtones (produits de la forêt, fruits sauvages, insectes et fines herbes) et/ou les espèces sous-exploitées.
- Promouvoir l'aquaculture et la pêche durables dans les contextes favorables à ces productions, lorsqu'elles ne se font pas au détriment des ressources d'eau douce et d'eau de mer et qu'elles apportent des nutriments essentiels aux systèmes alimentaires locaux.
- Améliorer les installations agricoles de stockage et de transformation/conservation des aliments pour éviter le gaspillage, la contamination et les pertes de nutriments et prolonger la durée de conservation des semences et des aliments nutritifs.



Renforcement des capacités

Renforcer les connaissances et les capacités des petits exploitants, des aquaculteurs et des pêcheurs (particulièrement des femmes) afin d'encourager une production alimentaire sensible à la nutrition, qui améliorera la résilience, la sécurité alimentaire et la productivité des économies rurales et périurbaines.

- Mettre l'accent sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans les économies rurales et productives (avec, notamment, l'égalité des droits à la propriété foncière et aux ressources en eau, l'accès aux services financiers, aux outils et aux technologies, la formation et les services de vulgarisation)¹².

- Utiliser une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire » pour concevoir les interventions, en s'efforçant de bien comprendre la dynamique de genre dans les systèmes de production alimentaire, afin de s'assurer que les interventions ne surchargent pas trop les femmes (p. ex. charge de travail disproportionnée).
- Intégrer la nutrition à la formation de tous les services techniques et communautaires.
- Encourager la production alimentaire sensible à la nutrition en s'appuyant sur des agents de développement communautaires, des services de vulgarisation et des champs-écoles des producteurs.

¹¹ Dans ce contexte, la sortie de l'exploitation désigne l'étape à laquelle les produits de l'agriculture et de l'aquaculture quittent l'exploitation agricole en vue d'être transformés ou distribués sur le marché.

¹² Voir également l'aide-mémoire : Nutrition, égalité de genre et autonomisation des femmes.

- Promouvoir des technologies appropriées telles que des outils simples pour améliorer le travail du sol (meilleure préservation des sols), l'aménagement en terrasses (meilleure préservation de l'eau), l'aquaculture à petite échelle, le séchage solaire, la préservation des aliments et le stockage des semences.
- Garantir l'accès à des services financiers et techniques favorables aux agricultrices, aux pêcheuses et aux aquacultrices afin d'aider les petites et moyennes entreprises (rurales et périurbaines).
- Permettre aux petits exploitants, pêcheurs et aquaculteurs, particulièrement aux femmes et aux petites entreprises, d'accéder aux marchés des aliments nutritifs en créant des associations d'agriculteurs/pêcheurs, des coopératives et des centres alimentaires.
- Générer et diffuser des informations sur les aliments nutritifs disponibles et sur les marchés pertinents, ces informations ayant valeur de bien public.



Concevoir les politiques sectorielles dans une stratégie plus large de systèmes alimentaires

Concevoir des politiques sectorielles adaptées dans le cadre d'une stratégie plus large et d'une vision cohérente de systèmes alimentaires capables de lutter contre les inégalités, de réduire les déchets, de respecter le climat, de préserver les ressources naturelles, d'améliorer les régimes alimentaires et de produire de meilleurs résultats en matière de nutrition.

- Bâtir et promouvoir l'engagement en faveur d'une agriculture, d'une aquaculture et d'une pêche sensibles à la nutrition avec des plateformes, des politiques et des plans multisectoriels au niveau national et infranational¹³.
- Intégrer des aliments issus de l'aquaculture et de la pêche (pour les systèmes terrestres et aquatiques) dans l'élaboration des politiques alimentaires.
- Élaborer des recommandations diététiques basées sur l'approche alimentaire ou les réviser si elles existent déjà.
- Intégrer la nutrition au cursus des établissements d'enseignement agricole.
- Mettre l'accent sur la conservation et la restauration des ressources naturelles en faisant systématiquement la promotion de pratiques agro-écologiques.

- Réorienter les subventions agricoles qui bénéficient actuellement aux cultures de base pour stimuler la production d'aliments nutritifs de substitution.
- Mettre l'accent sur la réduction des déchets alimentaires et de la contamination des aliments en améliorant les infrastructures de stockage, de distribution et de commercialisation des petits exploitants.
- Encourager la commercialisation de multiples produits agricoles nutritifs.
- Orienter les politiques et les stratégies relatives à l'agriculture et à la pêche pour aboutir à des régimes alimentaires plus sains, à une sécurité alimentaire accrue et à de meilleurs résultats en matière de nutrition.
- Fournir une protection sociale aux ménages à faible revenu, souffrant d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan de la nutrition, qui font partie du secteur agricole¹⁴.

13 Conformément à la Stratégie du mouvement SUN pour le renforcement de la nutrition 3.0.

14 Aspect davantage détaillé dans l'aide-mémoire : Protection sociale et nutrition.



Informations complémentaires

- [Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, CSA, février 2021.](#)
- [Stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement, Commission européenne, mai 2020.](#)
- [Une nouvelle vision stratégique pour une production et une consommation aquacoles durables dans l'Union européenne, Commission européenne, août 2021.](#)
- [Concevoir des investissements agricoles sensibles à la nutrition. Guide pour la formulation des programmes, FAO, 2015.](#)
- [Agriculture et systèmes alimentaires sensibles à la nutrition en pratique, FAO, 2017.](#)
- [42 policies and actions to orientate food systems towards healthier diets for all \(42 politiques et actions destinées à orienter les systèmes alimentaires vers des régimes alimentaires plus sains pour tous\), synthèse de résultats de recherche, Centre for Food Policy, décembre 2020.](#)
- [Code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables, 2021.](#)

Actions financées par l'UE qui constituent des études de cas pour la production alimentaire sensible à la nutrition :

- [Améliorer la nutrition rurale, Myanmar](#)
- [Agri-connect : appui aux chaînes de valeur pour une prospérité partagée, République de Tanzanie](#)
- [Régimes alimentaires de qualité pour améliorer la santé dans la région des nations, nationalités et peuples du Sud, Éthiopie](#)
- [Développer l'agriculture de conservation \(CASU\), Zambie](#)
- [Renforcer la résilience dans le nord de la Somalie](#)
- [Chaîne de valeur de la pêche et de l'élevage résiliente, pour une croissance inclusive et durable en Somalie](#)
- Initiative de développement pour le nord de l'Ouganda (DINU)
- Projet de renforcement de la résilience et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Zimbabwe
- Réponse post-crise à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Gambie
- Moyens de subsistance résilients et gestion du risque de sécheresse au Kenya.

Les actions non liées peuvent être étudiées plus en détail dans l'annexe du [6ème Rapport de suivi](#).

Le nouveau marqueur de politique nutritionnelle du CAD a été approuvé par le CAD de l'OCDE pour les rapports officiels sur l'aide publique au développement en 2019 avec l'appui de la Commission et des États membres. Selon ce marqueur, « un projet est identifié comme lié à la nutrition lorsqu'il a pour but de lutter contre les causes immédiates ou sous-jacentes de la malnutrition ». Une publication sur le marqueur du CAD de l'OCDE sur la nutrition ([OECD-DAC Nutrition Policy Marker Handbook](#)) est disponible (en anglais).

L'Union européenne fait partie des leaders mondiaux de la promotion de l'égalité de genre, qui est un des principaux objectifs politiques de son action externe et de sa politique étrangère commune, le but étant d'accélérer la concrétisation

des objectifs de développement durable. D'ici 2025, 85 % des nouvelles actions de l'Union européenne devraient contribuer à la réalisation de l'objectif d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes, sachant que le nombre d'actions qui en feront leur objectif principal augmentera. Les femmes jouent un rôle crucial dans les systèmes agricoles et alimentaires. Il est donc essentiel de mettre en place les conditions requises pour une prise de décision partagée entre les femmes et les hommes, en équilibrant les relations de pouvoir et en surmontant les obstacles juridiques, afin de promouvoir leur participation conjointe et leur implication dans la création de systèmes agroalimentaires durables permettant d'améliorer la nutrition. Cette évolution est particulièrement urgente en prévision du changement climatique qui menace d'entraîner une détérioration dramatique de la nutrition et qui accroît les inégalités et l'exclusion sociale. Se reporter à l'[**aide-mémoire : Nutrition, égalité de genre et autonomisation des femmes**](#).

Pour en savoir plus, contactez l'unité F3 de la DG INTPA (Nutrition et approche Une seule santé) par courriel à l'adresse intpa-f3@ec.europa.eu

© Union européenne 2022

Publié par la Direction générale des partenariats internationaux, direction Pacte vert, stratégie numérique, février 2022.

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission européenne.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/international-partnerships/home_en